



**Mairie de LE CHEIX SUR
MORGE
Puy de Dôme**

République Française

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du 8 juillet 2013**

Le 8 juillet 2013, le conseil municipal de **LE CHEIX SUR MORGE** régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Yves LIGIER, Maire.**

Etaient présents : LIGIER Yves, BIGAY Bertrand, CALLAOU Jean-Raymond, MELIN Pascal, BELIN Philippe, BELIN Etienne, BIOU Linda, DESSENDIER Lionel, GOMARD Nadine, GRENET Laurent, LOUSTE-SOL Véronique, PARRY Evelyne, SAUVAT Jean-Claude, TAHARI Alain.

Etait absent : POPIELAS Eric

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT : Bertrand BIGAY est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 3 juin 2013 est approuvé à l'unanimité.

1/ prise en charge par la commune des **repas du chauffeur de Kéolys** qui accompagne les enfants à la cantine du VIADUC. (cette prise en charge est partagée avec la commune de la Moutade).

2/ Le conseil communautaire, en séance du 6 juin 2013, a approuvé le **nombre de conseillers communautaires** ainsi que la **répartition par commune** à l'issue du renouvellement général des conseillers municipaux de 2014, tels que présentés ci-dessous :

Communes	Titulaires	Suppléants
La Moutade	1	1
Pessat Villeneuve	1	1
Le Cheix sur Morge	1	1
Cellule	2	
Malauzat	2	
Marsat	2	
Enval	2	
Ménétrol	2	
Saint-Bonnet près Riom	3	
Mozac	6	
Riom	19	
Total	41	3

Le conseil municipal, avec :

- 6 voix « contre »
- 7 abstentions
- 1 voix « pour »

décide de **ne pas approuver** le nombre de sièges de conseillers communautaires ainsi que la répartition par commune.

3/ Le conseil communautaire, en séance du 6 juin 2013, a approuvé l'adhésion de Riom Communauté au Syndicat Mixte « Métropole Clermont Vichy Auvergne ». Cette adhésion étant subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la Communauté, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette adhésion :

Le conseil municipal avec :

- 5 voix « contre »
- 7 abstentions
- 2 voix « pour »

décide de **ne pas autoriser** l'adhésion de Riom Communauté au Syndicat Mixte Ouvert « Métropole Clermont Vichy Auvergne ».

4/ Afin de titulariser Mme LEVADOUX Françoise à compter du 1^{er} septembre 2013, un **poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe** est créé à compter de cette date. Le poste est un temps non-complet à raison de 16 heures hebdomadaires.

5/ Par décision en date du 29 juin 2013, la Société d'Economie Mixte **SEMERAP** est transformée en Société Publique Locale. Cela ne change rien aux contrats que la commune a passés avec la SEMERAP si ce n'est que celle-ci ne doit travailler que sur le territoire de ses actionnaires.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve les projets de statuts et le règlement intérieur de la SEMERAP SPL et accepte d'entrer dans le capital social de la SEMERAP en achetant **10 actions à 31€ HT**.

6/ Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur le rapport concernant le **prix et la qualité du service public d'eau potable** pour l'année 2012. Ce rapport, présenté par le S.I.A.E.P. Plaine de Riom, est consultable en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35.

Vu pour être affiché le 09 juillet 2013 conformément aux prescriptions de l'article L 2122- 25 du CGCT.

Le Maire, Yves LIGIER.